



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Centres de vaccination

Question écrite n° 36860

Texte de la question

M. Éric Woerth attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes exprimées par de nombreuses personnes au sujet des centres de vaccinations. D'après les préoccupations remontées, les plateformes de centre de vaccinations sont impossibles à joindre et cela malgré des appels répétés. Il est donc difficile et même infaisable d'obtenir un rendez-vous. La mauvaise organisation de ces plateformes mène à une inquiétude de la population face à la covid-19, et notamment des personnes âgées qui devraient être prioritaires. Il souhaiterait avoir des précisions concernant l'évolution de ces plateformes de vaccination afin de répondre à ces inquiétudes.

Texte de la réponse

Plusieurs modalités de prise de rendez-vous ont été prévues depuis le début de la campagne afin de faciliter l'accès de nos concitoyens aux différents lieux de vaccination (centres et vaccination en ville). Il est conseillé de s'orienter en priorité vers les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous, comme les plateformes téléphoniques départementales ou régionales. En cas de difficulté, il est possible de contacter le numéro vert national 0 800 009 110 pour être redirigé vers le standard téléphonique du centre le plus proche ou obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous. Il est aussi possible de prendre rendez-vous en ligne grâce au site www.sante.fr, fonctionnel 7j/7 et 24h/24, ou encore sur les plateformes Doctolib, Maiia ou Keldoc. Plusieurs initiatives citoyennes ont été lancées en France pour aider les personnes désireuses d'être vaccinées contre le COVID-19 à trouver un créneau, notamment Covidliste et ViteMaDose. Un service de prise de rendez-vous similaire est proposé sur l'application mobile TousAntiCovid. Afin d'aider les personnes de plus de 75 ans à se faire vacciner, la caisse nationale d'assurance maladie a mis en place un dispositif spécifique d'« aller-vers », avec une prise de contact directe par téléphone, sms et courrier. Enfin, un site spécialement dédié aux personnes âgées (www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) a été mis en place par le Gouvernement et permet de renforcer leur accès à l'information vaccinale, notamment du point de vue de ses modalités pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36860

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 mars 2021](#), page 1827

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6738